

Déclaration de soutien financier

Lorsque votre demande doit être accompagnée de preuves de capacité financière, selon l'OPTION correspondant à votre situation, cette déclaration doit être remplie et signée par toute personne qui assumera les coûts relatifs à votre séjour d'études au Québec.

Étudiant ou
enfant mineur :

Nom et prénom

Date de naissance

Je, soussigné,

Nom et prénom de la personne qui prend en charge l'étudiant ou l'enfant mineur

domicilié au

N°

Rue

App.

Ville

Pays

Code postal

qui suis :

résident permanent au Canada

citoyen canadien

autre nationalité / citoyenneté

(Précisez)

m'engage, par la présente, à assumer tous les coûts relatifs au séjour d'études au Québec de l'étudiant ou de l'enfant mineur identifié ci-dessus, soit plus particulièrement :

- ses frais de logement, de nourriture, de vêtements et de nécessités personnelles, ou à l'héberger gratuitement chez moi et à lui fournir la nourriture, les vêtements et les nécessités personnelles;
- ses droits de scolarité et autres frais relatifs aux études exigés par l'établissement d'enseignement fréquenté au Québec, y compris, s'il y a lieu, les droits de scolarité additionnels applicables aux étudiants étrangers;
- ses frais de transport au Québec et du Québec vers son pays d'origine ou vers une autre destination à la fin de son séjour au Québec;
- à souscrire à son nom une assurance maladie et hospitalisation privée au Québec afin de couvrir ses frais médicaux et à maintenir celle-ci en vigueur pendant la durée de son séjour au Québec.

Cet engagement est valable pour la durée de validité du certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études demandé.

Je comprends que le ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles peut :

- vérifier ou faire vérifier auprès de tiers l'exactitude des renseignements fournis, et que si je communique au Ministère, à l'enquêteur ou au vérificateur un renseignement que je sais ou aurais dû savoir être faux ou trompeur relativement à une demande de CAQ, je commets une infraction à la loi et je suis passible d'une amende;
- rejeter toute demande qui contient une information ou un document faux ou trompeur;
- refuser d'examiner une demande de certificat de la part d'une personne qui a fourni, depuis cinq ans ou moins, une information ou un document faux ou trompeur relativement à une demande en vertu de la Loi sur l'immigration au Québec;
- annuler un CAQ lorsque la demande contenait une information ou un document faux ou trompeur, lorsque le certificat a été délivré par erreur ou lorsque les conditions requises pour sa délivrance cessent d'exister.

En foi de quoi, j'ai signé à

Ville

Pays

le

Année / Mois / Jour

Signature: _____